

Prix Jalon de la mobilité

Formulaire d'inscription
Prix Coup de pouce STM



Veillez remplir le formulaire et l'envoyer à prixjalon@jalonmtl.org

Prix Coup de pouce STM

Chef de file en mobilité et en développement durable grâce à son réseau de bus et du métro, la STM s'associe aux prix Jalon de la mobilité en offrant de joindre son expertise à celle de promoteurs de solutions innovantes ayant un lien avec le transport collectif. Le récipiendaire du *prix Coup de pouce STM* profitera d'un accompagnement de la STM sous forme de conseils, jusqu'à concurrence de 400 heures* selon les besoins identifiés conjointement, lui permettant de faire progresser son produit ou son service et d'en favoriser le potentiel de commercialisation.

*heures réalisables entre octobre 2019 et le 31 décembre 2020

Renseignements généraux

Titre de civilité

Madame Monsieur

Docteur Maître

Prénom

Entreprise

Nom

Courriel

Titre du responsable du projet

Téléphone

Renseignements sur le projet

Nom du projet

Texte descriptif du projet

150 à 200 mots, en français ou en anglais

Pourquoi la STM devrait-elle considérer votre projet et comment pourrait-elle vous aider à le faire progresser? 250 mots maximum, en français ou en anglais

Critères de sélection

Le produit ou le service doit démontrer :

- Une amélioration de l'expérience client dans sa mobilité
- Une mise en valeur du transport collectif
- Le caractère innovant du produit ou du service
- L'intégration des considérations du développement durable (environnementales, sociales et économiques)
- Le potentiel de réalisation

Conditions d'admissibilité du prix

- Cette candidature est assujettie aux [règlements](#) des prix Jalon de la mobilité.
- Le gagnant de ce prix sera choisi par un jury spécial composé de deux membres de la STM et d'un membre de Jalon.
- La propriété intellectuelle du produit ou du service demeure entièrement la propriété de l'entreprise récipiendaire du prix Coup de pouce STM (l'« Entreprise »).
- À titre de récompense, la STM mettra à la disposition de l'Entreprise des membres de son équipe pour l'accompagner dans la maturation de son produit ou service. Avant de débiter tout travail sur le produit ou le service de l'Entreprise, cette dernière devra signer un contrat avec la STM prévoyant notamment qu'elle accorde une exclusion de responsabilité totale à la STM en ce qui a trait au travail, conseil ou accompagnement effectué pour le produit ou le service de l'Entreprise.
- En attribuant le prix Coup de pouce STM, la STM ne s'engage d'aucune façon à acquérir, à implanter ou à commercialiser le produit ou le service de l'Entreprise.
- La STM, ses employés, administrateurs ou dirigeants ne pourront engager leur responsabilité, de quelque façon que ce soit, à l'égard de l'Entreprise, de Jalon ainsi que de leurs employés, administrateurs ou dirigeants en ce qui a trait au travail, conseil ou accompagnement effectué par la STM pour le produit ou le service de l'Entreprise. Ainsi, sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Entreprise et Jalon renoncent à intenter quelque poursuite que ce soit à l'encontre de la STM en ce qui a trait au travail, conseil ou accompagnement effectué par la STM pour le produit ou le service de l'Entreprise.
- Jalon n'offre aucune garantie quant à la récompense promise par la STM.